



MAIRIE DE CHEVENON  
3 rue des écoles  
58160 CHEVENON  
03 86 68 72 75  
[mairie@chevenon.fr](mailto:mairie@chevenon.fr)

## PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 Février 2023 – 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 février 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LOCTIN, Maire,

Présents : Mesdames Françoise BERNARD – Régine BERNARD FOUCAULT – Fabienne CANOT – Martine GAUCHER – Aurélie MONTIGNAC – Elodie MONTIGNAC – Sandrine SORIAUX.  
Messieurs Yannick CAIRA – Jérôme FERRE – Emmanuel LOCTIN – Jean-Luc RAYMOND – Jean-Luc VINCENT.

Absents excusés : Mme Frédérique PALLADINI, M. Philippe POUZOL

Pouvoirs :  
Madame Frédérique PALLADINI à Madame Sandrine SORIAUX ;  
Monsieur Philippe POUZOL à Monsieur Jean-Luc RAYMOND.

Formant la majorité des membres en exercice. Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Martine GAUCHER est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum est atteint.  
La Séance s'ouvre à 19 h 00.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 décembre 2022**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour :14**

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

### ➤ Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 ;

### ➤ Compte-rendu de délégations ;

### ➤ Dossiers soumis au vote :

- délibération « réinstallation nomenclature budgétaire M14 pour l'exercice 2023 » ;
- délibération « éclairage public 2023 / SIEEEN » ;
- délibération « financement adressage » ;
- délibération « travaux hors marché / réhabilitation mairie » ;
- délibération « répartition DCE programmes 2021 et 2022 » ;
- délibération « exonération factures eau et assainissement bâtiments communaux » ;
- délibération « forfait ménage salle des fêtes » (modification règlement intérieur salle des fêtes) ;
- délibération « prêt salle des fêtes pour évènement exceptionnel » (modification règlement intérieur salle des fêtes) ;
- délibération « coupe et vente de bois communal » ;

### ➤ Informations :

- adhésion au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) ;
- horaires mairie ;
- travaux en cours (point déménagement / archives) ;
- locaux communaux ;
- ménage école / mairie ;
- situation Boulangerie de Chevenon ;
- Société ELEMENT ;
- Nièvre Ingénierie : augmentation des tarifs 2023 ;
- Camosine

### M. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- délibération « règlement intérieur de la bibliothèque communale » ;
- délibération « convention école - bibliothèque communale pour l'accueil des classes de Chevenon » ;
- délibération « dénommer la Bibliothèque communale : Samuel PATY » ;
- délibération « mise à jour voirie communale et intercommunale » ;
- délibération « adhésion Camosine ».

### M Le Maire propose de retirer à l'ordre du jour

- délibération « travaux hors marché / réhabilitation mairie » : délibération déjà prise

## RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2022-43 DU 03 OCTOBRE 2022

## REINSTALLATION NOMENCLATURE BUDGETAIRE M 14 POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire explique que le manque de transmission entre les différents services – notamment entre la Préfecture et le SGC – de la délibération N°2022-43 validant le passage de la nomenclature comptable M14 en M57 – fait qu'il est impossible d'utiliser la nomenclature M57 au 01 janvier 2023 et qu'il faut utiliser l'ancienne version jusqu'au 31 décembre 2023. Ce qui a engendré de gros problèmes comptables et nécessitant l'incrémentation de flux financiers en M14 sur l'exercice 2023. A la demande de la DGFIP le maire propose que la nomenclature M14 soit reprise à compter du 1er janvier 2023 et que l'utilisation de la M57 s'opère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de retirer la da délibération 2022-43 / mise en place de la nomenclature budgétaire M57 abrégé ;
- de reporter le passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

## ECLAIRAGE PUBLIC 2023 / SIEEEN

Monsieur FERRE, Adjoint, présente le plan de financement concernant le changement des ampoules actuelles de l'éclairage public en LED :

Dépenses (HT)		Recettes	
Eclairage public – changement en LED	158 520,00 €	SIEEEN (DSIL – Fonds Vert) 80 %	126 816,00 €
		Commune (20%)	31 704,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>158 520,00 €</b>		<b>158 520,00 €</b>

Le paiement du montant de 20% soit 31.704 euros sera réparti sur 12 ans soit des annuités de 2.642 euros par an. Cette durée est proposée par le SIEEEN.

L'ensemble de l'assemblée approuve le changement des lumières actuelles en LED – et l'économie à venir.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement de la modernisation d'éclairage public comme suit :
- de l'autoriser à signer les documents en lien avec cette opération.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

## ADRESSAGE

Rappel par monsieur le Maire et monsieur FERRE de l'obligation d'un adressage même pour les petites communes – pour l'intervention des secours notamment. Une réunion publique permettra la présentation de ce dispositif.

Monsieur FERRE précise que l'agent de la POSTE sera présent à la réunion publique.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal l'organisation d'une réunion publique sur la thématique de l'adressage le 15 mars 2023 – Petite salle des Fêtes – Place de l'Amitié.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

## DCE programme 2021 -2022

Vu l'attribution de la subvention au titre de la DCE en date du 24 janvier 2022(5 713 €) et du 22 décembre 2022(5 713 €) ;  
Vu le règlement relatif aux conditions d'attribution de la dotation cantonale d'équipement du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle que la DCE sert au financement de la voirie et des travaux pour les bâtiments communaux. Celle de 2021 doit être utilisée avant le 31 décembre 2023. Pour permettre une meilleure optimisation des fonds.

Monsieur le Maire propose de cumuler 3 années (2021-2022-2023) et de l'inclure au budget 2023.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

## EXONERATION DE FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer la commune de Chevenon de la facturation des services de l'eau et assainissement pour l'année 2023.

Abstention : 0          Contre : 0          Pour : 14

## MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR SALLE DES FETES – FORFAIT MENAGE / GRATUITE POUR EVENEMENT EXCEPTIONNEL

### Forfait ménage

*Monsieur le Maire explique que les salles des fêtes sont confrontées à des dégradations.*

*Monsieur FERRE demande s'il est éventuellement possible de faire intervenir une entreprise extérieure pour avoir une facturation.*

*Madame BERNARD-FOUCAULT dit qu'il est difficile d'évaluer et mettre dans le règlement ou en annexe les tarifs des différentes dégradations.*

*Monsieur le Maire ajoute que la municipalité peut selon le temps passé par les agents déterminer un montant.*

*Monsieur VINCENT précise que la caution est toujours rendue après l'état des lieux sortant.*

Pour améliorer cette situation le règlement peut être modifié comme suit :

**« Une caution est exigée au titre d'éventuelle dégradation. Elle est versée sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public et, est restituée au locataire après l'utilisation de la salle, et après restitution des clés et inventaire. En cas de dégradation constatée lors de cet inventaire de sortie, la caution est encaissée après notification d'un courrier faisant un état précis des dégradations. »**

### Evénement exceptionnel

*Monsieur le Maire explique avoir été sollicité lors d'obsèques à Chevenon pour la mise à disposition de la salle des fêtes Place de l'Amitié. Pour satisfaire cette demande il est préférable de l'insérer dans le règlement de location des salles des fêtes et de notifier la gratuité.*

Pour améliorer cette situation le règlement peut être modifié comme suit :

**« - Sur demande adressée au Maire, les habitants peuvent bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes Place de l'Amitié lorsque des obsèques sont organisées dans la commune. »**

**M. Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur des salles, comme proposé ci-avant :**

Abstention : 0          Contre : 0          Pour : 14

## COUPE ET VENTE DE BOIS COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à MM. CAIRA et VINCENT.

*M. VINCENT explique, que suite aux années de sécheresse, il y a environ une centaine de chênes à couper. Ce bois sera destiné aux habitants de Chevenon. Un règlement est en cours de rédaction. Le but est que les inscrits puissent bénéficier entre 3 à 5 stères maximum. Pas de réponse favorable pour un acheteur de bois.*

*M. CAIRA précise que pour le cubage sera estimé avec M. VINCENT et lui-même une fois le bois coupé et empilé. Les demandes devront être formulées en mairie à compter du 20 février 2023 au 20 mars 2023.*

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 – 2016-DDT-851.

**M. Le Maire propose au Conseil Municipal la vente de bois suivant les conditions suivantes :**

- Coupe et enlèvement par lots selon le nombre de demandes ;
- Coût 5€ le stère ;
- Date limite d'enlèvement : 30 juin 2023.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 14**

## REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire a été envoyé à chaque conseiller municipal.

*Monsieur le Maire précise qu'il faudrait modifier :*

*Dans l'article 1 : mettre un « s » à domicile.*

*Dans l'article 7 : rajouter « ... pour s'inscrire ... jusqu'à 11 ans.*

**M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque communale fixant les règles des dispositions générales, des modalités d'inscription et conditions de prêt.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 14**

## CONVENTION ECOLE-BIBLIOTHEQUE POUR L'ACCUEIL DES CLASSES DE CHEVENON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal (document transmis à l'ensemble du Conseil Municipal) :

- d'approuver la convention entre l'école et la Municipalité concernant l'accueil des classes de Chevenon à la bibliothèque ;
- de l'autoriser à signer la convention.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 14**

## NOMINATION NOM BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer la salle de Bibliothèque Samuel PATY.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 14**

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DU SIAEP ALLIER NIVERNAIS

*Monsieur le Maire fait un bref rappel de l'adhésion au SIAEP.*

*Monsieur CAIRA précise comme annoncé lors de la dernière réunion que les travaux vont commencer en 2023.*

**M. Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner comme représentants au Comité Syndical du SIAEP Allier Nivernais :**

- M. Emmanuel LOCTIN et M. Yannick CAIRA – titulaires
- Mme Martine GAUCHER et M. Jean-Luc VINCENT - suppléants

**Abstention : 0                  Contre : 0                  Pour : 14**

### **MISE A JOUR TABLEAU LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022-51**

La commission Aménagement, accompagnée par le cabinet ICA au titre d'une mission relative à l'évolution de la compétence voirie, et afin de se mettre en conformité avec la loi propose un nouveau classement des voies intercommunales annexé à la présente délibération.

Par ailleurs, elle propose la modification de l'intérêt communautaire comme suit :

Les voies d'intérêts communautaires sont définies dans le tableau de classement annexé.

Ces voies ont été définie d'intérêt communautaire car elles répondent aux critères suivants :

- Voies conjointes à plusieurs communes ou partagées par plusieurs communes de la CCLA
- Voies permettant d'accéder aux zones industrielles et artisanales, sites touristiques et déchetterie
- Voies de délestage ou de contournement permettant un accès rapide aux services de secours et de santé en cas de fermeture des autres voiries majeurs de la commune lors d'évènements exceptionnels (catastrophes naturelles, accidents.)

Sur ces voies, la répartition de la prise charge des travaux et de l'entretien est défini dans un tableau annexé.

**M. Le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'adopter le nouveau tableau de classement de voirie communale et intercommunale annexé à la présente délibération ;**
- **d'adopter la définition ci-dessus de l'intérêt communautaire relative à la voirie et proposée par la commission Aménagement ;**
- **d'adopter le tableau de répartition de prise en charge des travaux d'entretien annexé à la présente délibération.**

**Abstention : 0                  Contre : 0                  Pour : 14**

### **INFORMATIONS**

#### ***CAMOSINE :***

Intervention avant le Conseil Municipal du président de la Camosine pour la présentation de l'Association.

Cette association est financée principalement par le Conseil Départemental, les cotisations, les produits des voyages, magazine sur le patrimoine.

4 salariés : 1 directeur, 1 secrétaire, 1 médiatrice et 1 graphiste.

La mission de la Camosine est de reverser les cotisations perçues en intégralité pour le financement de projets de réhabilitation du patrimoine nivernais ou de frais d'études en vue de travaux, de soutenir le montage financier, connaît le réseau des artisans, des subventions à solliciter. C'est une mutualisation de moyens.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la cotisation qui est de 25/1000 du budget prévisionnel et de faire un don de 160 euros pour le non versement de la cotisation de 2022.

**Avis favorable de l'ensemble de l'Assemblée.**

### **Horaires Mairie :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire a été envoyé à chaque conseiller municipal.

\*  
Aucun commentaire.

### **Travaux en cours :**

#### **Venue des représentants des Archives Départementales.**

Des consignes ont été données par la Directrice et monsieur DESBOUDARD : il a été rappelé que la dernière visite remonté a environ une vingtaine d'année.

Un premier tri va permettre l'évacuation d'une partie de documents – une autre partie va faire l'objet d'un bordereau pour l'évacuation.

Préconisation donnée : mettre un verrou à la salle association.

Le travail va être lissé sur deux ans.

#### **Visite – inspection de la Cantine**

L'inspection n'avait pas eu lieu depuis 2009.

Le rapport n'est toujours pas parvenu à la Mairie.

L'impératif premier : ne plus rien mettre au sous-sol.

Aucune remarque grave concernant la posture de travail de la cantinière.

Du carrelage a enlevé sur le plan de travail = devis demandé en cours.

Le réfrigérateur est à changer : peut toujours être utilisable le mettre dans la petite salle des fêtes et racheter un autre pour la cantine.

#### **Table pour le Conseil Municipal**

Devis auprès de bureau vallée : 8 tables de 160 et 25d'épaisseur. Fabrication française du plateau et pied alu. Décor hêtre. Montant 2.833 HT.

#### **Avis favorable de l'ensemble de l'Assemblée.**

#### **Changement COPIEURS : échéance en septembre**

Démarchage de COPIEFAX : école et mairie montant 4.076 euros.

Intervention de madame SORIAUX : demande d'un autre devis.

#### **Approbation de l'ensemble de l'Assemblée**

#### **Aménagement salle du CM et Cuisine mairie :**

Demande devis auprès du **Menuisier Artisan+** pour

- Etagères en verre dans les niches de la salle du CM,
- Retour entre évier et mur,
- Etagère pour le micro-ondes,
- Fabrication d'une boîte à clés murale,
- Pose d'un rail dans la salle du CM pour affichage,
- Pose de calle/mur pour les chaises.

#### **Ménage Ecole/Mairie :**

Intervention du personnel de Réussir 58.

#### **Boulangerie :**

Fermeture définitive de la boulangerie.

Monsieur le Maire explique qu'il a pris contact avec Marine GUYON – boulangerie d'Imphy – échange avec le Maire de Magny-Cours – puisque l'ex-boulangier avait aussi une boutique à Magny-Cours.

Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir et toutes les suggestions peuvent être étudiées.

#### **Bar**

Les bâtiments sont en vente.

Une réflexion est à mener sur le devenir de ce bâtiment.

Monsieur FERRE explique qu'il faudrait contacter la Banque des Territoires. Que peut aussi apporter Nièvre Aménagement.

**Société ELEMENTS :**

Avis favorable avec des restrictions.

**Nièvre Ingénierie :**

Augmentation des tarifs 2023.

**Pas de commentaire de l'ensemble de l'Assemblée.**

**Courriers recus**

Monsieur DESROCHES Florian a adressé un courrier en AR pour valider sa démission au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ne peut pas refuser cette demande et va la transmettre en préfecture.

Monsieur le Président du Comité des Fêtes a adressé un courrier par mail en imposant une date de réservation de la salle des fêtes place de l'Amitié – et ce au nom de toutes les Associations Chevenonnaises – pour une réunion concernant la fête des Associations au mois de juin 2023.

Une réponse sera apportée à toutes les Associations en expliquant qu'il faut dans un premier temps adresser un courrier en Mairie en demandant les disponibilités de la salle.

Fin de séance : 20 h 45

Secrétaire de séance  
Martine GAUCHER



Le Maire  
Emmanuel LOCTIN

